

Réf : DCM202461

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024
Notifiée aux élus le : 30/05/2024
Date de l'affichage : 30/05/2024

SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

OBJET :

**DF - BUDGET ANNEXE PARKING
RÉGULARISATION EMPRUNT SOLDE
AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE
(RÉFÉRENCE 537728017PR/900108077525)**

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

Il est indiqué au conseil municipal qu'il convient de régulariser le solde de l'emprunt 537728017PR (700 000 € CRÉDIT AGRICOLE du 02/08/2004) soldé chez l'ordonnateur depuis le 30/06/2020 (dernière échéance).

Dans la comptabilité HELIOS du SGC de Vauvert, le solde de cet emprunt est de 1 966,16€. La régularisation s'effectue par opération d'ordre budgétaire utilisant le compte 1068 à l'appui de la présente délibération.

Les crédits afférents à cette régularisation ont été prévus au budget primitif 2024 voté en Conseil Municipal le 15 avril 2024.

Les écritures à passer par la collectivité sont :

- un mandat d'ordre budgétaire de 1 966,16 au compte 1641 - Chapitre 041
- un titre d'ordre budgétaire de 1 966,16 au 1068 - Chapitre 041

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver les régularisations précitées et l'émission des mandat et titre correspondants ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** les régularisations précitées et l'émission des mandat et titre correspondants ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 202461	DF – Budget annexe Parkings – Régularisation emprunt solde auprès du Crédit Agricole (n°537728017PR/900108077525)	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication